

**Présents :** Christophe LAVILLE, Anne CHAUMONT-PUILLET, Antoine SOLOMBRINO, Marie-France VILLARD, Jean-Luc FONTBONNE, Françoise VARNET, Christiane AMICUCCI, Pierre MONNIER, Raphaële BONNETON, Christelle ROCHE, Pierre-Yves CUCHERAT, Nicolas PEQUAY, Stephan KADDEM

**Pouvoirs :** Gérard MAGNARD a donné pouvoir à Christophe LAVILLE  
Catherine GAYT a donné pouvoir à Françoise VARNET  
Raymond PARISE a donné pouvoir à Anne CHAUMONT-PUILLET

**Excusée :** Marylène GABIER

**Absents :** Daniel CLAUDE, Elodie BAILLY

### 1. **Compte de Gestion 2021**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Le Conseil Municipal approuve, **à l'unanimité**, le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021.

### 2. **Compte Administratif 2021**

Monsieur le Maire commente aux élus, chapitre par chapitre, les résultats du compte administratif 2021 en conformité avec le compte de gestion de notre trésorier. Le Conseil Municipal approuve, **à l'unanimité**, le compte administratif 2021 ainsi que l'affectation du résultat de fonctionnement d'un montant total de 389 415,00 € au budget primitif 2022 en recettes d'investissement.

### 3. **Taux des taxes locales 2022**

Monsieur le Maire expose la volonté de la commune de ne pas augmenter le taux des taxes locales pour 2022.

Le Conseil Municipal, approuve, **à l'unanimité**, le taux des 3 taxes.

#### **4. Budget Primitif 2022**

Monsieur le Maire commente les propositions du budget primitif débattues en conseil municipal informel. La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses pour un montant prévisionnel de 1 433 640,00 €. A noter que d'éventuelles Décisions Modificatives pourront être apportées en cours d'année pour ajuster les objectifs du Conseil Municipal. Le budget investissement s'équilibre pour un montant de 1 163 747,74 €. Les élus approuvent, **à l'unanimité**, le budget primitif 2022.

#### **5. TE 38 - Enfouissement des réseaux - La Grive - Tranche 1**

Dans le cadre du projet d'enfouissement des réseaux secs, route de Lyon (tranche 1), le Conseil Municipal avait, par délibération en date du 23 août 2021, approuver l'avant-projet et le plan de financement prévisionnels.

Après étude, le plan de financement prévisionnel a été modifié.

C'est pourquoi, il est nécessaire de reprendre une délibération tenant compte du nouveau plan de financement.

Le Conseil Municipal approuve, **à l'unanimité**, le nouveau plan de financement prévisionnels présentés par le TE 38.

#### **6. CAPI - convention d'adhésion au CEP**

La convention d'adhésion au service de Conseil en Energie Partagé est arrivée à échéance le 21 mars 2022.

Le Conseil Municipal autorise, **à l'unanimité**, Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention pour une durée de 3 ans.

#### **7. Subvention exceptionnelle**

Afin de financer une partie de la classe de neige de l'école élémentaire, le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité**, d'octroyer une subvention exceptionnelle au Sou des Ecoles.

## **8. Convention d'occupation temporaire d'un logement communal**

Le Conseil Municipal avait, par délibération en date du 27 septembre 2021, autorisé Monsieur le Maire à signer une convention d'occupation précaire pour l'appartement situé au 1<sup>er</sup> étage de La Poste.

Cette convention d'occupation précaire arrive à échéance le 31 mars 2022.

Le Conseil Municipal autorise, **à l'unanimité**, Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention d'occupation précaire pour l'appartement situé au 1<sup>er</sup> étage de La Poste.

## **9. Adhésion à l'A.F.E.I**

Le Conseil Municipal autorise, **à l'unanimité**, Monsieur le Maire à adhérer à l'Association des Femmes Elues de l'Isère pour l'année 2022.

## **10. Demandes de subventions**

Dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour l'année 2022, le Conseil Municipal autorise, **à l'unanimité**, Monsieur le Maire à déposer des dossiers de demande de subvention pour :

- la réfection de la toiture et l'extension du réseau informatique de la Mairie
- la réfection de classes dans les écoles et la réalisation d'un diagnostic énergétique de l'école élémentaire
- le remplacement des parois translucides et du dôme d'éclairage à la salle des sports

## **11. Bibliothèque municipale**

Le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité**, de recruter un adjoint territorial du patrimoine à temps non-complet à la bibliothèque municipale du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre 2022.

Fin de la séance à 22 h.